

G 2018-11-19

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 08/11/2018.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2018 est arrêtée comme suit :

COMMUNES/ETABLISSEMENTS	NOM DE FAMILLE	NOM D'EPOUSE	PRENOM
ONNAING	GUFFROY		Jean-Pierre
ONNAING	RICHEZ		Emmanuel
ONNAING	YVART		Michel
ORCHIES	DABLEMENT		Adrien
RAISMES	LEKIENS		Michaël
RAISMES	MOREL		Jean-Luc
RAISMES	SEMENOOF		Dominique

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le 20 NOV. 2018

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.*